



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 081-218102713-20260310-DC260310018-AR

**DECISION N° DC-260310-018
(Commande Publique)**

**Marché à Procédure Adaptée
Marché N° 2025-PI-09 « AMO POUR LE RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DE MAINTENANCE CVC »**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation N° 2025-PI-09 relatif à une prestation d'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE CVC ;
- Considérant que l'offre de la société **OMNIUM TECH ETUDE CONST EQUIP MIDI PY (OTCE)** répond le mieux aux attentes de la Commune ;

DÉCIDE,

- Article 1.** De signer l'acte d'engagement de la société **OMNIUM TECH ETUDE CONST EQUIP MIDI PY (OTCE)** (95 RUE DES AMIDONNIERS 31000 TOULOUSE) issue de la consultation à procédure adaptée d'un montant de 33 290,00 € HT (Tranche Ferme : 14 850,00 € HT + Tranche Conditionnelle : 18 440,00 € HT) et de retenir la PSE « suivi du contrat de maintenance » d'un montant de 2 850,00 € HT annuel.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 10 mars 2026

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

Délai et recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES 2025-PI-09

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE CVC

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2025-PI-09

NOTIFIE LE

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Hôtel de Ville
Parc Georges Spénale
81370 SAINT SULPICE LA POINTE

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de maintenance CVC
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Prix	Prix global forfaitaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	4
2 - Identification du co-contractant	4
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet.....	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix	5
5 - Durée et Délais d'exécution	5
6 - Paiement	Erreur ! Signet non défini.
7 - Signature	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	9

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Ordonnateur : Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2025-PI-09 qui fait référence au CCAG – Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

- ☒ Le signataire (Candidat individuel),
- M / Mme : Dominique CHABBAL
 - Agissant en qualité de : Présidente d'OTCE Midi-Pyrénées
- ☐ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :
- Nom commercial et dénomination sociale :
 - Adresse :
 - Courriel :
 - Numéro de téléphone :
 - Numéro de SIRET :
 - Code APE :
 - Numéro de TVA intracommunautaire :
- ☒ Engage la société OTCE Midi-Pyrénées sur la base de son offre ;
- Nom commercial et dénomination sociale : SAS OTCE Midi-Pyrénées
 - Adresse : 95 rue des Amidonniers, 31000 Toulouse
 - Courriel : otce.mp@otce.fr
 - Numéro de téléphone : 05.61.23.13.55
 - Numéro de SIRET : 451 221 733 00012
 - Code APE : 7112B
 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR44451221733
- ☐ Le mandataire (Candidat groupé),
- M / Mme :
 - Agissant en qualité de :

Désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint
- Nom commercial et dénomination sociale :
 - Adresse :
 - Courriel :
 - Numéro de téléphone :
 - Numéro de SIRET :
 - Code APE :
 - Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de maintenance CVC et étude d'opportunité Marché Global de Performance.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Le marché à tranches optionnelles sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en une tranche ferme et 1 tranche optionnelle.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant de l'offre par tranche				
Tranches	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres (TTC)
TF : TRANCHE FERME	14 850€	2 970€	17 820€	Dix-sept mille huit cent vingt euros
TO1 : TRANCHE OPTIONNELLE	18 440€	3 688€	22 128€	Vingt-deux mille cent vingt-huit euros
Total	33 290€	6 658€	39 948€	Trente neuf mille neuf cent quarante-huit euros

Les rabais concernant les tranches optionnelles sont fixés comme suit :

Tranche optionnelle	Rabais en %
TO1 : TRANCHE OPTIONNELLE	

Pour la prestation supplémentaire éventuelle :

Code	Libelle	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
PSE1	TRANCHE FERME - PHASE 5 de la Mission 1	2 850€	3 420€
Description : SUIVI ANNUEL DU CONTRAT DE MAINTENANCE			

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée du contrat de chacune des tranches doit être proposée par le candidat :

Tranche	Date prév. de début	Date prév. de fin	Délais prévisionnels	Délais proposés par le Titulaire
TF : TRANCHE FERME	Mi-Février 2026	30/08/2026 Ou si PSE : jusqu'au 31/08/2027, renouvelable 3 fois 12 mois, soit jusqu'au 31/08/2030 au maximum	- PHASES 1 à 4 : 6 mois maximum, à compter de la notification du marché. - PSE : PHASE 5 : durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2026, renouvelable 3 fois 12 mois (sauf recommandations contraire de l'AMO), soit jusqu'au 31/08/2030 maximum. Ce délai est aligné sur la durée du marché de maintenance.	PHASES 1 à 4 : 6 mois
TO1 : TRANCHE OPTIONNELLE	Mai 2026	Jusqu'au 31/08/2027, renouvelable 3 fois 12 mois, soit jusqu'au 31/08/2030 au maximum	- PHASES 1 à 4 : 7 mois maximum, à compter de l'OS d'affermissant. - PHASE 5 : elle s'étend à partir de la notification du MGP et jusqu'au 31 août 2027, puis renouvelable 3 fois tous les 01/09 par périodes successives de 12 mois, soit une échéance maximale possible au 31 août 2030. Le délai de la Phase 5 MGP est, en tout état de cause, alignée sur la durée du marché de maintenance classique, lequel devrait démarrer le 1er septembre 2026 et être renouvelé trois fois un an (sauf recommandations contraires de l'AMO). Ces délais sont fournis à titre prévisionnel et pourront être ajustés selon l'avancement des phases et des délais proposés par le titulaire ci-contre.	PHASES 1 à 4 : Conformément au mémoire technique la phase 1 à 3 prendra Entre 8 et 9 mois. La phase 4 durera 1 an

La durée du contrat ne devra toutefois pas dépasser :

Tranches	Délai maximum, toute reconduction reconductions comprises
TF : TRANCHE FERME	4 ans et 7 mois
TO001 : TRANCHE OPTIONNELLE	4 ans et 7 mois

La durée du contrat débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Titulaire du compte :
- Domiciliation :
- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- BIC :

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A Toulouse

Le 16 janvier 2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

**Dominique
Christine Claudie
CHABBAL**

Signature numérique de
Dominique Christine Claudie
CHABBAL
Date : 2026.01.16 16:41:45
+01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Prestation supplémentaire éventuelle retenue :

Retenue	Code	Libelle
☐	PSE1	TRANCHE FERME - PHASE 5 de la Mission 1

La présente offre est acceptée

A Saint-Sulpice-la-Pointe

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ membre d'un groupement d'entreprise
☐ sous-traitant

A
Le

Signature

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			